

**EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois du vendredi 24 février à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21 février 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/02/03</b>
<b>AUTORISATION DU MAIRE A              ENGAGER, LIQUIDER ET              MANDATER LES DEPENSES              D'INVESTISSEMENT DANS LA              LIMITE DU QUART DES              CREDITS INSCRITS AU              BUDGET PRECEDENT</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Dominique ANCEY donne procuration à Monsieur François COUTAGNE

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER, Madame Dominique ANCEY

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- Vu la délibération n°22/02/20 du 8 avril 2020 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022;
- Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif 2022	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2023
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	110 800.00€	27 700.00€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 066 029.68€	266 507.42€
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	645 467.46€	161 366.87€
<b>TOTAL</b>	<b>1 822 297.14€</b>	<b>455 574.29€</b>

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du

La secrétaire de séance

Le Maire

Au

Pour copie conforme

